



Etudiant étranger en grande école.

Par **baudelaire12**, le **16/06/2009** à **19:07**

Bonjour,

Je suis élève-ingénieur étranger (non ressortissant CEE) dans une prestigieuse grande école française, je possède un titre de séjours étudiant. Il se trouve que mon école a des convention avec certaines universités étrangères dans lesquelles les élèves sélectionnés peuvent aller faire un double diplôme (un an : la dernière année) .

Je viens d'apprendre que je suis sélectionné pour aller à une université anglaise (Cambridge) cependant je me rends compte d'une petite difficulté :

- Est ce que je peux toujours prétendre à un titre de séjours (en france) même si j'habite à l'étranger (royaume uni) ? (Je sais que même si je suis en double diplôme à l'étranger, je reste inscrit dans mon école d'origine (en france))
- Si ce n'est pas le cas, comment je fais pour revenir en France pendant* et à la fin** de mon année au royaume uni ? (mon dernier titre de séjours serait à ce moment là périmé de plus d'un an)

Merci !

* : pour différentes raisons (comptes rendus et rapports à rendre sur le déroulement de mon séjours à l'étranger)

** : pour effectuer mon stage de fin d'études, obligatoire pour l'obtention du diplôme français

Par **anais16**, le **17/06/2009** à **18:40**

Bonjour,

si vous êtes toujours inscrit dans cette université française lors de votre année à l'étranger alors vous aurez droit au renouvellement de votre titre de séjour français. En effet, on considèrera que votre séjour à l'étranger n'est qu'un pas dans vos études françaises. Vous devrez bien fournir un justificatif de cela à la Préfecture.

A vous bien sûr de faire les aller-retour nécessaires, munis de votre titre, pour le renouvellement.

Par **baudelaire12**, le **17/06/2009** à **18:53**

Merci pour votre réponse.

Maintenant il reste à expliquer ça à un fonctionnaire de la préfecture... Il est en effet très difficile d'avoir un interlocuteur là bas... Mais je vais quand même essayer :-)

Merci encore,
Akram